ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

**Service du 1er degré**
Bureau de la carte scolaire
Affaire suivie par : S. MARTIN

Mél : ce.dsden54-cartesco1d54@ac-nancy-metz.fr

Tél : 03 83 93 56 16
9 rue des Brice - Rond-point Marguerite
CS 30 013
54035 Nancy Cedex

Nancy, le 24 septembre 2026

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle,

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs
des écoles publiques maternelles, élémentaires et
primaires de Meurthe-et-Moselle
s/couvert de Mesdames et Messieurs les IEN de
circonscription

**Objet : circulaire relative aux prévisions d'effectifs scolaires dans le 1er degré pour la rentrée 2027-2028**

**Références : circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 du MEN – NOR : MENE0300766C**

L'enquête relative aux prévisions d'effectifs constitue une phase importante de la planification scolaire au titre de la rentrée 2027-2028.
L'application nationale ONDE (*Outil Numérique pour la Direction d'Ecole*) est utilisée pour recueillir les prévisions d'effectifs à l'aide du module de prévision. Cette pratique s'inscrit dans la continuité de votre travail de début d'année ayant permis de valider le constat départemental. Elle vise en outre à intégrer, au titre de cette procédure, le regard de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dont relève votre école.

J'appelle votre attention sur les points suivants :

- **Lancement de la campagne par la direction des services départementaux de l'éducation nationale**

Le gestionnaire départemental vous adressera via ONDE une demande de réalisation des prévisions d'effectifs par courrier électronique stipulant la période de calcul des prévisions, à savoir **entre le lundi 5 octobre 2026 et le vendredi 16 octobre 2026 inclus,** date limite de validation.

- **L'accueil des enfants âgés de deux ans**

Je vous rappelle que seuls les enfants âgés de deux ans révolus peuvent être inscrits et accueillis au sein de l'école. Il conviendra de collecter les données démographiques, c'est-à-dire les naissances domiciliées, auprès des secrétariats de mairies, pour connaître le nombre d'enfants concernés, que vous reporterez intégralement dans votre prévision d'effectifs d'élèves de deux ans. L'effectif prévisionnel des enfants de cet âge que j'arrêterai en vue de la préparation de la rentrée 2027-2028 sera déterminé dans un second temps par mes services, pour chaque école, en fonction du contexte local et des fréquentations constatées les dernières années (capacités d'accueil, conditions d'accueil optimales : salle de classe, salle d'évolution, salle de repos, présence de personnel de type ATSEM).
Je vous rappelle que les enfants de deux ans (toute petite section, nés avant le 1er septembre 2025) peuvent être comptabilisés d'office dans les écoles relevant d'un **réseau d'éducation prioritaire ou d'un dispositif « Moins de 3 ans » (MD3A).**

- **Les regroupements pédagogiques intercommunaux**

Conformément aux principes généraux d'ONDE, chaque directeur d'école est responsable de sa base y compris lorsque l'école compose un regroupement pédagogique intercommunal dispersé. Ainsi, il est nécessaire que les directeurs d'école se concertent, avant la saisie des données, pour définir la répartition pédagogique envisageable au titre de l'année scolaire à venir.

- **L'enseignement spécialisé (ULIS écoles)**

Les enfants bénéficiant d'une notification MDPH et qui relèvent d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire devront être renseignés dans la colonne « ULIS », uniquement dans les écoles bénéficiant d'un tel dispositif.

- **Tutoriel**

Pour vous aider, je vous demande de bien vouloir consulter la « fiche 08 – Prévision des effectifs – Profil école publique » disponible dans l'onglet « QUOI DE NEUF » sur ONDE V2.

L'application aura automatiquement effectué une remontée pédagogique. Aussi, il vous est demandé de renseigner uniquement les nouvelles entrées (TPS, PS, CP) et d'ajuster les éventuelles entrées et sorties dont vous auriez connaissance concernant les autres niveaux. Je vous remercie de bien contrôler les totaux du tableau des effectifs.

**J'appelle votre attention sur la nécessité de valider vos états de prévision avant la fin de la campagne de saisie directeur – directrice.**

Les enseignants référents pour les usages du numérique (ERUN) et le bureau de la carte scolaire (ce.dsden54-cartesco1d54@ac-nancy-metz.fr) sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions relatives à cette enquête.

Je souligne l'importance de la déclaration des données chiffrées et le respect de la procédure décrite. Le bon déroulement des travaux préalables à la planification scolaire est conditionné par la vigilance que vous porterez à cette enquête.

Conformément à la circulaire ministérielle du 3 juillet 2003, ces prévisions feront l'objet d'une communication aux communes concernées qui auront à informer de leur projet de construction ou d'aménagement de locaux dans le cadre de la décentralisation. Elles permettront de procéder aux études et consultations diverses dans le cadre des opérations de carte scolaire.

**Le directeur académique**
*original signé*
**Emmanuel BOUREL**